



Daniel MACIEJASZ
Maire de Libercourt,
Vice-président du Conseil Départemental
et Vice-président de la CAHC

Edito

La solidarité est une valeur primordiale de nos jours. Chacun peut, à un moment de sa vie, traverser des épreuves difficiles. Dans une société de plus en plus individualiste, l'action du Centre Communal d'Action Sociale sur la commune de Libercourt a toute son importance. En tant que Président du CCAS, mon équipe et moi-même sommes toujours à la recherche de nouveaux outils permettant un accompagnement plus efficace et plus adapté des personnes. Cela implique de sortir d'une logique d'assistanat et de faire en sorte que chaque bénéficiaire devienne un véritable acteur de sa propre vie. Vous découvrirez, à travers cette lettre du maire, la politique sociale mise en œuvre au sein de votre commune.

La solidarité au cœur de l'action municipale

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, vous informe et vous accompagne. Il a pour but de mettre en place et de développer des projets d'accompagnement et de développement sur le territoire et ainsi répondre à quatre missions : l'autonomie, l'insertion, la solidarité et le bien-être. Le CCAS compte actuellement 7 agents qui travaillent au quotidien dans le cadre de ses différentes missions.



L'aide sociale réglementaire

Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale légale, qui constitue une mission obligatoire. Il est en charge de l'aspect administratif et accompagne la personne dans sa démarche : accueil des demandeurs, instruction des dossiers, compilation et validation des pièces justificatives et

transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande. Il peut s'agir de frais de placement, d'Allocation Personnalisée Autonomie, du Revenu de Solidarité Active, d'obligations alimentaires ou encore de domiciliations.

L'aide sociale facultative

Au-delà des attributions obligatoires, la politique sociale de la commune est visible à travers la mise en place d'aides sociales « facultatives ». Elles sont décidées par le conseil d'administration qui a délégué cette mission à une commission

permanente composée d'élus et de membres bénévoles de la société civile. La diversité des missions du CCAS permettant souplesse et réactivité constitue une réponse de proximité privilégiée.

SOMMAIRE

- L'aide sociale facultative* **2**
- Le Marché Solidaire va ouvrir ses portes* **3**
- Les projets et perspectives 2016 du CCAS* **4**

L'aide sociale facultative (suite)

L'insertion

Différents ateliers permettent aux participants de retrouver un rythme proche de celui des actifs. Outre la re-socialisation et le plaisir de vivre ensemble, les participants voient l'avenir d'un autre œil. Accompagnés par le CCAS dans leurs actions aussi bien dans ces ateliers que dans leurs recherches d'emploi, ils reprennent confiance.

L'emploi

De par ses relations privilégiées avec différents partenaires, les agents du CCAS sont en mesure d'orienter au mieux les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi : vers la régie de quartier Impulsion, la mission locale, pôle emploi, le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, la création d'entreprise avec la BGE Hauts de France.

Le handicap

Le CCAS accompagne les demandeurs dans la constitution de leur dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il peut s'agir d'allocations, de cartes de stationnement, de la reconnaissance travailleur handicapé ou invalidité, etc.

Les seniors

- Différentes animations sont organisées tout au long de l'année par le CCAS. Il y a bien sûr l'incontournable semaine bleue qui ravit nos aînés mais aussi la distribution des colis de Noël ou encore le banquet des aînés.
- Il y a quelques mois, des ateliers conduite ont également été proposés. En effet, avec l'âge, les réflexes et la vision peuvent être diminués. Les règles des codes de la route et leur évolution mal maîtrisées. Afin de palier à cela, le CCAS a proposé aux seniors plusieurs ateliers permettant de les tester, l'occasion de bien prendre conscience des dangers de la route et de les prévenir.
- Diverses actions autour de la santé sont aussi mises en place : le dépistage de l'audition, la marche bleue lors de la semaine bleue, les rencontres de la forme, la sensibilisation au dépistage des cancers.



Le logement

La ville de Libercourt relaie auprès des bailleurs les demandes de logements. Le CCAS suit quant à lui la partie sociale de ce domaine avec les partenaires (Conseil Départemental, préfecture, CAHC...). En effet, en cas d'expulsions, d'impayés de loyer, de logements indécents ou insalubres, le CCAS accompagne le public concerné. Concernant le Fonds Solidarité Logement, le CCAS est le lien entre le demandeur et le Conseil Départemental, gestionnaire du fond. Celui-ci est sollicité dans le cadre de l'accès au logement, la fourniture d'énergie ou l'eau.

L'alimentation

Réaliser un repas équilibré sur le plan de la diététique n'est pas forcément évident. Des ateliers nutrition sont ainsi mis en place afin d'aider les bénéficiaires dans la réalisation de ces repas. Découvrir de nouveaux ingrédients, de nouvelles recettes, de nouvelles saveurs est un apprentissage bénéfique à tous âges.

- Deux clubs des aînés sont présents sur la commune. Le CCAS participe à l'organisation logistique des réunions de ces deux associations.



- Les libercourtois peuvent bénéficier du portage de repas à domicile. Il participe ainsi au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.



La bourse aux vêtements

Le CCAS organise une bourse aux vêtements spéciale grande taille. Le 5 Mars, salle Delfosse, venez dénicher de bonnes affaires ! Ouvert de 10h à 17h.

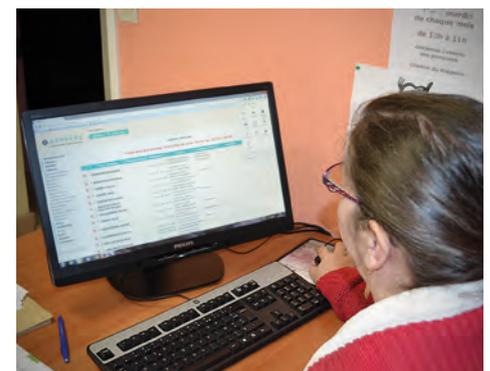
Inscriptions pour un stand du mardi 23 au jeudi 25 février, pour les libercourtois et du mardi 1^{er} au jeudi 3 mars, pour les non libercourtois au CCAS.

Lors de l'inscription, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. 2,50 euros/table (2 tables maximum/personne).



**Samedi 5 Mars
10h à 17h salle Delfosse**

- Liste de veille : un registre de personnes est constitué et mis à jour afin de suivre les personnes sensibles dans le cas d'un épisode caniculaire ou d'un grand froid.



- Un service de transport est proposé aux aînés. Le jeudi matin pour le marché et le vendredi pour les courses et le cimetière. N'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS si vous souhaitez en bénéficier.
- Sur critères de ressources, d'âge ou d'invalidité, le CCAS peut prendre en charge une partie de l'intervention de la régie de quartier Impulsion pour l'entretien de vos espaces verts.

Le Marché Solidaire va ouvrir ses portes !

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé par délibération, en date du 13 avril 2015, la création d'une épicerie sociale et solidaire. Elle ouvrira ses portes à partir du 2 mars 2016.



Mme Delfosse, adjointe en charge de la solidarité, nous en dit plus à ce sujet.

Pourquoi décider de la création du Marché Solidaire ?

Face aux problèmes financiers que les personnes peuvent rencontrer, l'aide alimentaire est plus que jamais nécessaire. Au-delà du besoin de se nourrir, elle est une réponse à l'exclusion sociale : faire des courses, choisir les produits, verser une contribution financière et préparer un repas sont des gestes d'autonomie. Prendre le repas est un moment d'échange et de partage. Le Marché Solidaire apparaît comme un outil supplémentaire dans la

lutte contre la précarité au quotidien.

Où se situera cette structure ?

Allée des oiseaux, dans le bâtiment qui accueillait précédemment la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Les services techniques de la ville ont œuvré durant plusieurs mois afin que ce local devienne une épicerie à part entière avec un espace d'accueil, un lieu de stockage, un lieu d'écoute individuel, etc.

Qui aura la charge de la gestion de cette épicerie ?

La gestion est confiée à l'association P.A.C.T.E 62 (Pour Agir Contre Toute Exclusion). Elle s'occupe déjà de plusieurs épiceries solidaires dans la Région. Elle a également permis l'aménagement de l'épicerie avec le mobilier pour l'espace vente, le rayonnage, les congélateurs, réfrigérateurs, caisses, etc.

Qu'en est-il des bons alimentaires ?

Les bénéficiaires ont tous été informés de l'arrêt de la distribution de ces bons au profit du Marché Solidaire. Nous voulons sortir de la logique de l'assistantat et favoriser le développement de l'usager et le responsabiliser. Une réunion sera prochainement organisée pour expliquer aux bénéficiaires de ces bons le principe de l'épicerie.

Justement, quel est son principe ?

L'accès au « Marché Solidaire » de Libercourt permettra de faire des économies sur votre budget alimentation. Les bénéficiaires de l'épicerie solidaire paieront à hauteur de 20% du prix des produits achetés. Mais pour cela, un projet personnel devra être défini avec un travailleur social. L'économie réalisée grâce à l'épicerie donnera naissance à une

envie, un projet, une amélioration de la vie quotidienne, etc. Le projet arrêté sera concrétisé dans un contrat d'engagement solidaire.

Qui pourra en bénéficier ?

Au-delà des bénéficiaires des bons alimentaires, le Marché Solidaire s'adressera aux personnes domiciliées depuis plus d'un an sur le territoire communal, rencontrant des difficultés financières, qu'elles soient passagères ou plus durables. L'accès se fera sous condition de ressources du foyer et concernera les personnes qui s'engagent dans une réelle démarche de résolution des problèmes qu'elles rencontrent.

Qu'y trouvera-t-on ?

Vous pourrez vous procurer tous les produits de consommation courante : des produits d'épicerie, des boissons (à l'exception de l'alcool), des produits frais et surgelés, ainsi que des produits d'entretien et d'hygiène. Va-t-on au-delà de l'aide alimentaire ? Tout à fait. L'accompagnement social des usagers permettra d'aborder d'autres problématiques telles que la santé, l'éducation, le logement, la gestion du quotidien, etc.

Où s'adresser pour accéder à l'Épicerie Solidaire ?

Un dossier doit être constitué auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Libercourt pour les habitants de la commune. La demande sera instruite puis présentée à la commission permanente pour décision.

**CCAS - Rue Cyprien Quinet
03 21 37 23 46**

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.



Le CCAS fourmille de projets. Nous vous présentons les perspectives de cette année 2016

Le CCAS déménage



Les travaux se terminent. Le CCAS et le Point d'Accès au Droit seront réunis dans un seul et même bâtiment, au 22 rue Delobel. Les échanges entre ces deux structures seront donc grandement améliorés, permettant un accompagnement encore plus global de la personne. Fin des travaux prévue en Avril.

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale vient d'être recrutée.



Avant d'envisager une insertion professionnelle de la personne, il est souvent nécessaire de lever des freins sociaux. Ceux-ci sont liés à des facteurs générant des obstacles dans le parcours de vie, qu'il convient de prendre en compte : la santé, les accidents de la vie, la séparation, le surendettement, le logement, les problèmes avec les enfants, etc. Des ateliers seront également animés avec pour thème le budget, la citoyenneté, la parentalité.

Les ateliers jardins



Ces ateliers jardins seront désormais ouverts à tous et plus seulement aux bénéficiaires du RSA. Si vous avez la main verte et que vous souhaitez vous investir dans cette activité, contactez le CCAS.

Mars bleu

Pour sensibiliser la population au dépistage du cancer colo rectal, tout en ayant une approche ludique, le CCAS vous propose le spectacle-débat gratuit « Question pour un colon ».

Il aura lieu **le 17 Mars à 18h**, salle Meurant.
Plus d'informations au CCAS.



Octobre Rose

Des actions visant à la sensibilisation du cancer du sein seront réalisées sur la commune.

Les ambassadeurs de la forme

Cette action consistera à « former » des habitants relais aux actions de maintien de la forme : marche nordique, gym douce, etc. Le but est que chaque individu devienne acteur de sa santé.

L'emploi

Des ateliers seront mis en place visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes.